Image not found or type unknown

Juré d'assises demande de dispense.

Par **Fab94**, le **11/11/2014** à **13:42**

Bonjour,

J'ai été tiré au sort pour être juré d'assises lors d'une session de 2 semaines (minimum puisqu'il paraît qu'on peut être rappelé une autre fois pendant le trimestre) qui s'ouvrira prochainement.

Je suis salarié mais actuellement en congé individuel de formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour 1 an. J'ai mis 3 ans à obtenir le financement de cette formation par l'organisme auquel adhère mon entreprise. Elle me permettra, à 50 ans, d'obtenir enfin mon 1er diplôme que je dois passer en 2015. 2 semaines d absence c'est peu mais beaucoup dans un apprentissage déjà juste niveau nombre d'heures.

Pensez-vous que je puisse demander une dispense au juge sans pour autant m'attirer les foudres de celui-ci (il paraît qu'ils n'aiment pas ce genre de demande autre que celle d'être à l'article de la mort).

Je ne refuse aucunement cette fonction mais pas là, pas maintenant.

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés